



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 février 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Alain GATTELET, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Grégoire DE GUIGNE.

Procurations

Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Hélène LEVA

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DETRUCHE

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : /

Pour : /

Contre : /

Abstention : /

7.1. FINANCES COMMUNALES - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame le Maire,

INFORME que, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune sera proposé à l'exécutif et voté ensuite par le Conseil municipal le 21 mars 2025.

PRECISE que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), qui repose sur la rédaction préalable d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

PRESENTE le ROB au Conseil municipal, dans le délai des deux mois précédant l'examen du budget, comprenant un rapport sur les orientations budgétaires envisagées par la commune, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

INDIQUE que le ROB répond à deux objectifs principaux :

- Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
- Apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la commune.

AJOUTE que le DOB n'a pas de caractère décisionnel et en conséquence ne donne pas lieu à vote à l'issue des débats. Dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de la commune. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2025 adressé à l'ensemble des membres du Conseil municipal avec la note explicative de synthèse et la convocation de séance,

Considérant que Madame le Maire a engagé le débat sur les orientations budgétaires de l'année 2025 avec les membres présents du Conseil municipal le 21 février 2025,

Considérant que le budget primitif sera voté le 21 mars 2025,

Le Conseil municipal, à l'issue de la présentation et des échanges qui en ont suivi :

PREND ACTE du déroulement du débat d'orientation budgétaire le 21 février 2025.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

25 FEV. 2025

25 FEV. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 21 février 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Nathalie DETRUCHE